

La Synagogue



AVIGNON
Ville d'exception



AVIGNON
Ville d'exception

Histoire et tradition

Selon la tradition, l'implantation des juifs à Avignon remonterait aux premiers temps de l'ère chrétienne : ils y auraient trouvé refuge après la prise de Jérusalem. La mise au jour d'une lampe à huile (fin 1^{er} s. Orgon) et d'un sceau (IV^e s.) portant l'inscription AVEN... , tous deux ornés d'une menorah, viennent conforter cette tradition. La promulgation de la loi Gombette (loi Burgondes) à la fin du VI^e siècle permet d'affirmer que des communautés y sont toujours établies. Durant les siècles suivants, la publication de bulles, brevets et édits, les concernant atteste d'une présence discontinue jusqu'au rattachement d'Avignon à la France, en 1791. L'autorisation de s'établir dans la cité, octroyée par les maîtres successifs du Comté, est assortie de droits, tels celui de s'administrer et la liberté de pratiquer sa religion, et de contraintes : assignation à résidence dans un quartier réservé, la « carrière », interdiction d'exercer un certain nombre de métiers, port d'un signe distinctif, taxations spécifiques...

Les juifs recouvrent une entière citoyenneté en 1790.

Les carrières

L'appellation de carrière, synonyme de rue en langue provençale, utilisée pour désigner la Juiverie dérive de sa configuration : une artère unique sur laquelle vient se greffer un réseau de ruelles et d'impasses. La première « carrière », située sur la pente occidentale du rocher des Doms, dont la rue Vieille-Juiverie évoque le souvenir, est transférée sur décision de l'évêque Geoffroy, en 1221, à proximité de l'église Saint-Pierre. La surface octroyée alors à la communauté est délimitée par les actuelles rues du Vieux-Sextier, des Fourbisseurs, Carnot et Florence. Cette zone, d'une grande densité urbaine, en raison de l'interdiction faite à partir du XIII^e siècle de s'établir hors de ce périmètre, est alors traversée par une voie principale, la rue Abraham débouchant sur une petite place que prolonge la rue Jacob. Entre 1458 et 1475, des portes remplacent les chaînes séparant précédemment la « carrière » des quartiers périphériques ; l'une du côté de la place Carnot dite d'en

haut ou de Saint-Pierre, l'autre fermant la rue Jacob dénommée d'en bas ou Saint-Jean. Il est fait mention au cours de la première moitié du XVIII^e siècle d'une troisième porte, le portalet de la Calandre, située au niveau du Plan du Saule (rue Thiers) et de la Pignotte.

La « carrière » possède des statuts dont les règles générales sont fixées par le pape. Transmises par le légat et par la suite le vice-légat en fonction, le viguiier (ou l'évêque selon les époques) veille à leur application sur le terrain. Un conseil, composé de Baylons et de Conseillers, est chargé de l'organisation administrative et financière de la communauté ainsi que de la gestion de ses biens.

La synagogue

L'Escole, c'est sous cette appellation qu'est désignée jusqu'au XVIII^e s la synagogue, occupe une place privilégiée au cœur de la « carrière ». A la fois lieu culturel, d'enseignement de la Loi, de réunion du conseil, c'est autour d'elle que s'organise la vie de la communauté. Outre la salle de prière, elle comprend un ensemble d'espaces dévolus à ces différentes fonctions : un vestibule avec lavabo, des bains rituels, un four pour la cuisson des pains azymes, une salle de mariage, une salle pour les assemblées, une salle d'étude...

En 1766, l'édifice médiéval vétuste est reconstruit par J.B. Franque. Plusieurs sources permettent d'en connaître l'organisation et l'ornementation. Précédée d'un vestibule, la nouvelle salle de prière est habillée d'un lambris bleu complété par un décor plafonnant de Sauvan. De plan rectangulaire elle présente les aménagements spécifiques au rite judéo-comtadin : l'Arche Sainte à l'est, à l'opposé en hauteur la tribune de lecture et la chaire d'Elie. A la Révolution la synagogue est saisie comme bien national et dépouillée de son mobilier. Rendue au culte en 1795, elle est ravagée par un incendie en 1845. Rebâtie un an plus tard aux frais de la ville par Auguste Joffroy architecte municipal, elle accueille encore aujourd'hui la communauté juive de la cité.

Synagogue Place Jérusalem



Architecture extérieure

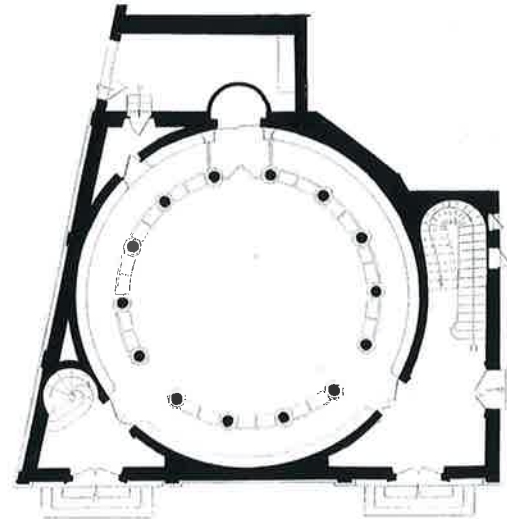
En l'absence de typologie arrêtée pour ce nouveau programme architectural, Joffroy conçoit un édifice néo-classique, aux lignes nettes et rigides qui traduit son ambition d'exprimer dans la forme à la fois le caractère officiel de la synagogue, devenue une institution, et sa fonction spirituelle.

C'est une construction quasi cubique enchâssant une rotonde dont la partie haute émerge au centre. Le dôme qui la couvre est masqué par le parapet de la coursive qui le borde. Les murs non enclavés présentent un appareillage en pierres de taille très soigné, rythmé par des pilastres cannelés qui créent une division tripartite de l'espace. A cette

scansion verticale s'oppose la forte horizontalité du soubassement, de l'entablement et de l'attique.



La façade d'ordre ionique se dresse à l'ouest. Sa conception, par la nudité de la partie centrale et le traitement des travées latérales est déroutante. Couronnées de frontons triangulaires, elles sont percées de portes à doubles vantaux de chêne, surlignées d'une corniche saillante reposant sur de délicates consoles agrémentées de feuilles d'acanthes. Celle de droite, sommée des tables de la Loi, était réservée aux hommes, celle de gauche à l'usage des femmes.



Architecture intérieure

Le plan de la synagogue se compose d'un trapèze irrégulier à l'intérieur duquel est inscrit un cercle qui circonscrit la partie destinée à la célébration du culte. Dans les écoinçons, la surface libre est occupée par le vestibule, les escaliers conduisant à l'étage supérieur et des dégagements. Au nord-est, une communication a été établie pour accéder au four, utilisé pour la cuisson des pains azymes, seul élément rappelant les dispositions médiévales.



En pénétrant dans la salle de prière on découvre une élégante rotonde couverte d'une coupole au tambour nervuré intégrant une ouverture sommitale. La verrière primitive de cet oculus a été remplacée par une structure de béton enchâssant des carreaux de verre blanc. L'espace central où trône la Bimah est cerné par deux niveaux de colonnades, d'ordres ionique et corinthien superposés, délimitant des galeries; celle du rez-de-chaussée accueillant l'assemblée des hommes, celle de l'étage les femmes. L'Arche Sainte est, comme le veut la tradition, située à l'est, en direction de Jérusalem. Ses portes, encadrées de colonnes au décor délicat, occupent le centre d'un ensemble de boiseries en noyer sculpté rehaussé de dorures. Elles

ouvrent sur une niche profonde renfermant les rouleaux de la Torah que protège un lourd rideau orné du chandelier à sept branches. Une lampe perpétuelle signale la présence de la parole de Dieu à l'intérieur de ce lieu saint. La lumière dispensée par l'ouverture zénithale est renforcée par des appliques, des lustres et de grands candélabres de bois.

L'absence d'images peut étonner. Le deuxième commandement du décalogue interdit la représentation de Dieu, en particulier dans le culte, afin d'éviter toute idolâtrie. Si les éléments figuratifs, tels la menorah ou les tables de la Loi, et les inscriptions peuvent participer à la décoration, ils ont toujours et avant tout une valeur symbolique.

La présence d'une chaire en ce lieu peut surprendre. C'est un élément de mobilier qui apparaît au XIX^e s. dans les salles de prière, avec le mouvement réformiste et assimilateur (Paris, Brumath etc).

Par son plan centré, sa sobriété intérieure et ses dispositions, l'édifice conçu par Joffroy rompt avec la tradition judéo-comtadine. A la richesse ornementale de la construction de J.B. Franque, il oppose la rigueur architecturale, mais c'est surtout par la suppression du fauteuil d'Elie et le transfert de la Bimah au centre que la rupture est consommée.

